



*Communiqué de presse
Paris, le 26 janvier 2018*

Crue : la Direccte active une cellule d'urgence pour les entreprises

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France, a mis en place une cellule d'urgence pour les entreprises impactées par la crue et les inondations.

Son adresse mail dédiée est :

idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

Alors que la Seine devrait atteindre son plus haut niveau ce week-end, plusieurs entreprises situées à proximité de la Marne, de la Seine et l'Yonne ont déjà été touchées par la montée des eaux.

Les agents de la Direccte orienteront les entreprises vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation :

- L'activité partielle pour les entreprises ayant dû réduire ou suspendre leur activité, afin de placer leurs salariés en chômage partiel ;
- Dérogations au repos dominical ou la durée du travail pour permettre aux entreprises de nettoyer les dégâts occasionnés et reprendre leur activité au mieux ;
- Reports d'échéances fiscales ou sociales pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie...

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Service communication Direccte d'Île-de-France

idf.communication@direccte.gouv.fr